

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES CHEQUES CADEAUX « LA BOUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINE » DESTINÉES AUX COMITÉS D'ENTREPRISES, ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS.

1. Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente ou «CGV », régissent les conditions de commande des chèques cadeaux « La Boucle du Rhône », ci-après «Chèques Cadeaux», par tout Comité d'entreprise, Entreprise ou Collectivité (ci-après le «Client») et de leur émission et livraison par l'Association des Commerçants et Artisans de la Boucle du Rhône en Dauphiné (ci-après «ACABRED»). Elles prévalent sur toutes conditions d'achat du Client. Toutes modifications ou réserves vis-à-vis des présentes CGV n'engagent nullement ACABRED, à moins que lesdites modifications ou réserves n'aient été expressément acceptées par ACABRED.

2. Durée

Les présentes CGV sont valables pour une durée indéterminée. Toute commande sera régie par les CGV en vigueur au jour de la commande du Client.

3. Renseignements et ouverture de compte Client

Préalablement à sa première commande, le Client s'engage à fournir à ACABRED, de façon exhaustive et dans les délais requis, les renseignements le concernant, nécessaires à ACABRED pour l'ouverture de son compte Client et l'élaboration de son devis.

4. Validation et acceptation de la commande

La commande se matérialise par la signature par le Client de la facture pro-forma ou du bon de commande dûment complété, ainsi que des présentes CGV, et transmis à ACABRED. Les mentions légales du Client ainsi que le nom et la fonction du signataire dûment habilité devront apparaître lisiblement.

En cas de transmission de la commande par télécopie, à défaut de reconnaissance juridique du caractère probant de la télécopie, le Client supporte intégralement les risques de fraude et décharge l'ACABRED de toute responsabilité concernant l'authenticité des ordres reçus par télécopie. Faute d'original, ce support sera donc réputé avoir, entre l'ACABRED et le Client, valeur probante suffisante, comparable à celle d'un bon de commande avec CGV signé et revêtu du cachet commercial du Client.

Pour être valable, toute commande de Chèques Cadeaux doit être précédée d'un virement ou accompagnée d'un chèque bancaire libellé à l'ordre de : ACABRED. L'ACABRED se réserve le droit :

(1) de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement et
(2) de refuser un règlement par chèque bancaire et de proposer un autre mode de règlement au Client. Dans ce cas, le chèque bancaire précédemment transmis à ACABRED sera restitué au Client.

Sauf accord dérogatoire, toute commande de Chèques Cadeaux « La Boucle du Rhône » dûment complétée et signée par le Client ne sera traitée par l'ACABRED que si elle est accompagnée du règlement intégral de la commande. En cas de règlement incomplet, ACABRED en informera le Client et se réservera le droit d'honorer ou non la commande ou toute autre commande future en fonction du montant restant dû.

5. Annulation de la commande à l'initiative du Client

Toute annulation de commande à l'initiative du Client devra obligatoirement être transmise par écrit par le représentant légal du Client. ACABRED conservera le règlement pour une commande future et facturera au Client des frais de neutralisation des Chèques Cadeaux équivalents à 5% de la valeur faciale des Chèques Cadeaux à neutraliser.

6. Tarifs et conditions de paiement

Les tarifs mentionnés sur les factures, factures pro-forma ou bons de commandes ne peuvent donner lieu à aucun escompte pour paiement comptant ou anticipé.

ACABRED se réserve le droit :

(1) de modifier ses tarifs à tout moment sous réserve que tout service facturé au Client le sera au tarif en vigueur le jour de sa commande ; et
(2) de répercuter toute hausse des frais d'acheminement au Client tant que la facture correspondante n'aura pas été émise.

Le non-respect d'une ou plusieurs conditions de paiement définies aux présentes entraînera déchéance du terme, la totalité des sommes restant dues devenant immédiatement exigible, sans aucune formalité et sans mise en demeure préalable. Conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce, à défaut de règlement dans les délais, des pénalités de retard sont dues de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'un quelconque rappel. Le taux d'intérêt annuel de ces pénalités est de 15%.

En cas de mise en œuvre d'une procédure de recouvrement, tous les frais encourus y afférents seront refacturés au Client en sus des intérêts stipulés. De plus, en cas de chèque bancaire tiré sur le compte du Client et refusé pour insuffisance de provision ou défaut de signature, les frais bancaires de rejet supportés par ACABRED seront refacturés au Client.

7. Réserve de propriété

Les Chèques Cadeaux « La Boucle du Rhône » restent la propriété de ACABRED jusqu'au paiement intégral de la commande par le Client. En cas de non-respect des conditions de paiement, le Client s'engage, à première demande de l'ACABRED, à renvoyer immédiatement l'intégralité des Chèques Cadeaux non encore payés à : ACABRED – « CC La Boucle du Rhône » Maison Mestrallet – 19 Cours Baron Raverat – 38460 CREMIEU.

8. Livraisons et transport

8.1. Délai de livraison

Le délai moyen de livraison observé est de 10 jours (hors jours non ouvrés) en plus du délai de traitement de la commande de 72 heures (hors jours non ouvrés), à compter de la validation de la conformité de la commande, ceci sauf survenance d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence en vigueur, ou tout événement empêchant de façon totale ou partielle l'exécution de ses obligations (notamment mais non exclusivement les vols, grèves, ou intempéries) ou en rendant l'exécution plus onéreuse. Les délais de livraison, qui ne sont pas de la responsabilité de l'ACABRED, sont mentionnés à titre indicatif et correspondent aux délais annoncés par les transporteurs et livreurs utilisés par ACABRED.

8.2. Transport

L'expédition des Chèques Cadeaux est effectuée par ACABRED et ses prestataires. ACABRED prend en charge les frais supplémentaires en cas de dépassement du forfait d'expédition mentionné sur la facture pro-forma ou le bon de commande. Le forfait d'expédition inclut le prix du transport et les frais d'assurance des valeurs expédiées. La livraison s'effectue conformément à la commande. Si la livraison est retardée pour une raison indépendante de la volonté de l'ACABRED, elle sera réputée avec été effectuée à la date d'envoi. Le délai prévu est donné à titre purement indicatif, le retard de livraison ne pourra jamais donner lieu à des dommages et intérêts.

Le Client pourra, s'il le souhaite, venir récupérer les chèques cadeaux « La Boucle du Rhône » dans l'un des points relais (uniquement sur rendez-vous).

8.3. Transfert des risques

Le transfert des risques au Client intervient dès la livraison des Chèques Cadeaux au Client ou le bénéficiaire, l'accusé de réception ou document de transport similaire faisant foi. Les éventuels dommages constatés à la livraison des chèques cadeaux devront faire l'objet de réserves formelles sur l'accusé de réception ou document de transport similaire susmentionné. A défaut, il appartiendra au Client ou bénéficiaire d'apporter la preuve que le dommage est intervenu au cours du transport. En tout état de cause, et sous peine d'irrecevabilité, toute réclamation devra être adressée au Fournisseur par courrier recommandé avec accusé de réception, accompagnée des justificatifs afférents (copies du bon de

commande concerné, du document de transport faisant état des réserves, de la facture afférente à la commande) dans un délai maximum de trois (3) jours calendaires à compter de la livraison.

8.4. Réserves

Les éventuels dommages constatés à la réception des Chèques Cadeaux devront faire l'objet de réserves formelles et immédiates auprès de l'opérateur en charge du transport. A défaut, il appartient au Client d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu pendant le transport. Le retour de Chèques Cadeaux par le Client suite à des réserves se fait sous la seule responsabilité du Client.

8.5. Perte, vol et opposition

ACABRED ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit d'une perte ou d'un vol de Chèques Cadeaux survenant après leur remise au Client. Les Chèques Cadeaux sous la responsabilité du Client qui seraient perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à échange, ni à remboursement. Aucune opposition ou interdiction quelconque relative à l'acceptation d'un Chèque Cadeau par le réseau d'affiliés ACABRED ne sera possible.

9. Réglementation applicable aux Chèques Cadeaux

Le Client fait son affaire de toutes dispositions légales et réglementaires, notamment fiscales et sociales, liées à l'attribution de Chèques Cadeaux et à leur utilisation. ACABRED ne pourra être tenue responsable par le Client ou par un bénéficiaire, ni de l'absence de déclaration aux administrations compétentes, ni des conséquences de l'attribution de Chèques Cadeaux. Le Client et le bénéficiaire sont seuls responsables des conséquences de l'utilisation de leurs Chèques Cadeaux.

10. Interdiction de revente

Sauf accord préalable écrit de l'ACABRED, le Client s'interdit de revendre les Chèques Cadeaux. ACABRED se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec tout Client manquant à cette obligation et ce, sans préavis ni indemnités.

11. Acceptation par les Affiliés

Les Chèques Cadeaux sont valables auprès des enseignes affiliées (sauf mentions particulières ou limitations présentes sur les chèques). Le refus par tout affilié appartenant au réseau d'acceptation ACABRED ou tout autre manquement d'un affilié, ne pourra entraîner la mise en jeu de la responsabilité de l'ACABRED. Les affiliés sont seuls responsables des biens et services vendus contre remise de Chèques Cadeaux. Le Fournisseur ne pourra être tenu pour responsable dans le cas où certains des partenaires affiliés viendraient à disparaître et/ou à ne plus accepter les chèques cadeaux « La Boucle du Rhône » pour quelque cause que ce soit, et plus généralement en cas de défaillance dudit partenaire pour quelque cause que ce soit. Dans ce cadre, il est expressément entendu que lesdits partenaires affiliés sont chacun seuls responsables des biens, produits ou prestations de services qu'ils commercialisent et qui seraient acquis par le Client et/ou les bénéficiaires dans le cadre de l'utilisation des chèques cadeaux « La Boucle du Rhône ».

12. Résiliation

À compter de la date de signature des présentes, l'ACABRED et le Client sont liés par un contrat de fourniture de Chèques Cadeaux conclu pour une durée indéterminée. Chacune des parties peut y mettre fin à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception moyennant le respect d'un préavis de trois mois durant lequel le Client reste lié à ACABRED.

13. Données à caractère personnel

Les informations recueillies sont régies par les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dites « Loi Informatique et Liberté ») modifiée, et ses décrets d'application. Elles seront utilisées pour les besoins des services souscrits et sont destinées à cette fin, à l'ACABRED. Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données nominatives le concernant, ainsi qu'un droit d'opposition à leur traitement à des fins de prospection, exerçable auprès du siège social de l'ACABRED. Le Client autorise l'ACABRED à utiliser ses coordonnées, et notamment son adresse e-mail, pour lui communiquer des offres commerciales et/ou à communiquer à d'autres sociétés les données le concernant. Le Client autorise ACABRED à le citer à titre de référence commerciale et pourra, dans ce cadre, utiliser le(s) logo(s) du Client qui l'y autorise expressément.

14. Propriété intellectuelle

Le Client déclare qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les éléments (logos, marques...) qu'il fournira à l'ACABRED, garantissant celui-ci contre tout recours ou action que pourrait lui intenter un tiers à cet égard, et il en autorise l'utilisation pour les besoins de l'exécution de la commande.

15. Opposabilité des présentes conditions générales de ventes

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV. Le fait pour le Client de passer commande de Chèques Cadeaux par l'intermédiaire des présentes et selon les tarifs en vigueur implique l'acceptation pure et simple de ces CGV et des tarifs en vigueur.

16. Droit applicable et compétence juridictionnelle

Tout litige qui interviendrait dans le cadre de l'interprétation et / ou à l'exécution des présentes, et qui ne serait pas résolu à l'amiable entre les parties dans le délai de deux (2) mois sera soumis aux Tribunaux compétents de la Cour d'Appel de Vienne et/ ou de la Tour du Pin.

17. Indépendance des clauses

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres dispositions du présent contrat.

Evènements listés expressément par l'ACOSS à l'occasion desquels, cadeaux et chèques cadeaux remis peuvent faire l'objet d'une exonération de cotisations de sécurité sociale dans la limite de 181€ en 2023 par évènement et par bénéficiaire sous réserve que leur utilisation soit déterminée et leur montant conforme aux usages :

Code évènement ACOOS	Code rayons déterminés
51 Mariage	202 Equipet Maison, Loisirs, Voyage, Mode, Cadeaux
52 Naissance	201 Puériculture, Layette, Jouets, Mobilier enfants
53 Départ en retraite	100 Equipet Maison, Bricolage, Mode, Beauté, Loisirs
54 Fête Ste Catherine	101 Equipet Maison, Mode, Beauté Loisirs
55 Fête St Nicolas	100 Equipet Maison, Bricolage, Mode, Beauté, Loisirs
56 Noël du salarié	801 Cadeaux tous rayons sauf alimentation
57 Noël des enfants	500 Jouets, Jeux, Vêtements, Sport, Audiovisuel
58 Rentrée scolaire	400 Fournitures scolaires, Vêtements, Sport, Micro
59 Fête des Mères	101 Equipet Maison, Mode, Beauté Loisirs
60 Fête des Pères	102 Equipet Maison, Bricolage, Mode, Loisirs